



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel à huis clos, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 7 février 2022, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Marcel Soucy, maire**  
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3  
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**      Yves Roy, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h.

**COVID-19**

Considérant la situation actuelle de COVID-19 et des règles sanitaires en vigueur, le Conseil siège en présentiel mais à huis clos.

La présente séance est filmée et sera diffusée en différé sur la chaîne Youtube et sur le canal local de Télévision Haute-Gaspésie dans les deux à trois jours qui suivent. À la suite de la diffusion de la présente séance, celles et ceux qui souhaitent adresser une question au maire ou à tout autre membre du Conseil peuvent le faire en se rendant sur le site Internet de la Ville et en cliquant sur le lien « Nous joindre » qui se trouve sur le bandeau supérieur du site Internet de la municipalité à <https://ville.cap-chat.ca>.

**RÉS.01.02.22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant le point suivant :

9. a) Demande de modification d'une limite de vitesse – Tronçon situé entre le 210 rue Notre-Dame Est et le 235 rue Notre-Dame Ouest.

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.02.22**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 10, 18 ET 31 JANVIER 2022**

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 10 janvier 2022** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires tenues les 18 et 31 janvier 2022** soient et sont approuvés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.02.22**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8060 à #8062 ainsi que #33509 à #33553**, pour un montant total de **739 471.65 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DU RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021**

Conformément à la Loi, la trésorière dépose devant le Conseil municipal le rapport des dépenses électorales des candidats ayant trait avec l'élection générale municipale tenue le 7 novembre dernier.

**RÉS.04.02.22**

**DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 – MATRICULE : 6439-67-6669 / FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS – BUDGET RÉG.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'amendement au Règlement de zonage a été déposée auprès du Service d'urbanisme de la municipalité dans le dossier portant le matricule 6439-67-6669;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE la firme Gaston St-Pierre & Associés pour procéder à la demande de modification réglementaire requise au Règlement de zonage 068-2006 visant la zone Eaf.9**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.05.02.22**

**TRAVAUX PUBLICS – AUTORISER L’AFFICHAGE D’UN POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste cadre au service des Travaux publics;

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidature lancé à deux reprises dans le cours de l'année 2020 et qui n'a donné aucun résultat;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en place un employé cadre au service des Travaux publics et de la Voirie;

**VU** l'offre d'emploi dressé par le directeur général-greffier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité **d'AUTORISER l'affichage d'un poste cadre de coordonnateur ou coordonnatrice du service des Travaux publics et de la Voirie.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.02.22**

**SERVICE INCENDIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cap-Chat désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cap-Chat prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le Programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit, conformément à l'article 6 du Programme, transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **PRÉSENTE** une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique;

- **TRANSMETTE** cette demande à la MRC de La Haute-Gaspésie, qu'elle en assure le suivi.

**ADOPTÉE**

RÉS.07.02.22

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 302-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « PRODUCTION ET VENTE D'ALIMENTS NON-INDUSTRIALISÉS » DANS LA ZONE Rb.104**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT No. 302-2021 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « production et vente d'aliments non-industrialisés » dans la zone Rb.104**, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le Règlement N° 302-2021 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

**ADOPTÉE**

RÉS.08.02.22

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE LIMITE DE VITESSE – TRONÇON SITUÉ ENTRE LE 210 RUE NOTRE-DAME EST ET LE 235 RUE NOTRE-DAME OUEST**

**ATTENDU QUE** la vitesse permise actuellement sur le tronçon de rue situé entre le 210 rue Notre-Dame Est et le 235 rue Notre-Dame Ouest à Cap-Chat est de 70 kilomètres/heure;

**ATTENDU QUE** tout le long de ce tronçon se retrouvent divers genres de commerces dont la fréquentation a considérablement augmenté au cours des dernières années;

**ATTENDU QUE** se retrouve également le long de ce tronçon, une halte routière donnant accès à la plage, et que ce site a connu aussi une augmentation importante de fréquentation;

**ATTENDU QUE** plus particulièrement à l'entrée ouest du pont qui enjambe la rivière Cap-Chat, des accidents surviennent régulièrement impliquant souvent des véhicules lourds;

**ATTENDU QUE** le Conseil considère, qu'il est nécessaire afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, que la limite sur ce tronçon soit réduite de 70 à 50 kilomètres/heure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

-**DEMANDE** au Ministre des Transport du Québec de réduire à 50 kilomètres/heure, la limite de vitesse sur le tronçon de route provinciale située entre le 210 rue Notre-Dame Est et le 235 rue Notre-Dame Ouest;

-**TRANSMETTE** à la Direction générale du ministère des Transports du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine la présente résolution afin que la demande de la Ville soit mise en œuvre.

**ADOPTÉE**

### **MOT DU MAIRE**

Le maire souligne la résilience, la patience et le respect manifesté par la population en regard des mesures sanitaires et remercie chacun de faire le nécessaire pour que la pandémie prenne fin.

Il souligne également le 101<sup>ième</sup> anniversaire de naissance de monsieur Roland Pelletier, né le 7 février 1921, et fait état de son implication dans sa communauté tout au long de sa vie et le félicite au nom de tous les membres du Conseil municipal.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 24 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que la séance soit et est levée.

---

**MARCEL SOUCY**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**